

PROFESSION ARTISTE

Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels

LE REGROUPEMENT
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS
DU QUEBEC

www.RAAV.org | raav@raav.org

Remerciements

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec souhaite remercier le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) ainsi que le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) pour leur support financier.

Le RAAV souhaite également remercier tous les artistes membres en règle de leur association professionnelle qui, grâce à leur cotisation, la soutiennent dans ses activités. C'est pourquoi ce guide leur est dédié.

Ont contribué à l'élaboration de ce Guide :

Me Georges Azzaria, avocat

Christian Bédard, directeur général - RAAV

Éric Dufresne-Arbique, Coordonnateur au développement professionnel - RAAV

Sylvain Faucher, adjoint à la direction - RAAV

Julie Legault, agente de développement culturel – Ville de Montréal

Lise Létourneau, artiste et présidente du RAAV

Yves Louis-Seize, artiste

Joanna Piro, chargée de projet - RAAV

Me Normand Tamaro, avocat

Sylvie Tourangeau, artiste

Introduction

Tout au long de sa carrière, un artiste en arts visuels doit porter une foule de chapeaux : surtout celui du créateur et parfois celui d'un entrepreneur; à certains moments, il se fera un peu comptable, à d'autres il gèrera et négociera l'utilisation de ses droits d'auteur; il rédigera son texte de démarche artistique pour ensuite actualiser son site Internet; il négociera la tenue d'une exposition avec son galeriste pour ensuite gérer la réalisation d'un projet d'art public. Ainsi, tout au long de sa carrière, un artiste peut être appelé à transiger avec une foule d'intervenants en plus de ses pairs : galeristes, collectionneurs, avocats, architectes, directeurs de centres d'exposition, conservateurs de musée...

En somme, un artiste oeuvrant dans le domaine des arts visuels sera appelé à maîtriser une foule de connaissances et de compétences en plus d'apprendre à évoluer dans différents milieux. C'est pourquoi, soucieux de participer activement à leur développement professionnel, le RAAV propose ce *Guide pratique* aux artistes, jeunes et moins jeunes.

La conception et la rédaction de ce guide reposent sur le postulat principal de la Politique de formation continue du RAAV. Nonobstant le talent, mieux les artistes, jeunes et moins jeunes, seront informés-es des conditions de pratiques professionnelles, et mieux ils seront outillés pour bien gérer leur carrière, meilleures seront leurs chances d'améliorer leurs revenus et de s'épanouir dans la carrière qu'ils ont choisie.

Tant pour les artistes qui débutent, que pour les artistes à mi-carrière qui ont appris, parfois à leurs dépens, à évoluer dans ce milieu, le RAAV propose ici une foule d'informations qui, souhaitons-le, les aideront à se familiariser avec la profession d'artiste mais aussi avec le milieu québécois des arts visuels, ses rouages, ses lois, afin de mieux y cheminer.

La publication du guide en version électronique permettra éventuellement de lui ajouter de nouveaux chapitres et, au besoin, d'y apporter des correctifs ou des modifications.

Bonne lecture!

Éric Dufresne-Arbique
Coordonnateur au développement professionnel
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Chapitre 7

L'agent d'artiste en arts visuels

L'agent d'artistes agit comme intermédiaire entre les artistes qu'il représente et les acheteurs potentiels et/ou les diffuseurs et pourrait conseiller l'artiste sur les multiples aspects du développement de sa carrière. Sa crédibilité parmi les amateurs d'art et les spécialistes, sa connaissance du marché de l'art et ses compétences à défendre la démarche et la production des artistes qu'il représente sont, en principe, garantes des avantages qu'un artiste pourra tirer de sa relation avec son agent. Outre le fait que l'agent d'artiste n'a pas de galerie d'art, ses fonctions s'apparentent à celles d'un galeriste, soit de promouvoir et de vendre le travail des artistes qu'il représente. Pour ce faire, il lui faut bien connaître le milieu des arts visuels et les différents aspects de ce marché.

Selon l'entente, l'agent pourrait travailler de pair avec l'artiste aux multiples tâches de la gestion de sa carrière artistique : préparer les dossiers à envoyer aux organismes subventionnaires ou aux diffuseurs dans le cadre d'appels de dossiers; assurer les communications avec les médias; promouvoir de diverses manières les projets de l'artiste; assurer sa participation à des événements (locaux, provinciaux, nationaux et internationaux); embaucher les spécialistes compétents pour accomplir certaines tâches précises (courtier en douanes, rédacteur spécialisé, technicien spécialisé, transporteur, etc.)... Étant donné l'ampleur du travail, un agent ne pourra s'occuper que d'un nombre limité d'artistes.

Les types de relations d'affaires artistes/agents

Certains agents retiendront un pourcentage sur les oeuvres vendues ou sur le chiffre d'affaires de l'artiste; d'autres demanderont une rémunération établie selon un taux horaire. Cette dernière avenue peut s'avérer onéreuse pour un artiste en début de carrière qui, malgré un certain potentiel, n'aura pas forcément la liquidité nécessaire pour payer les honoraires de son agent. Certains agents demanderont un paiement mensuel ou annuel pour les services qu'ils rendront. Toutefois, cette pratique est très risquée pour l'artiste qui devrait toujours vérifier l'efficacité des services pour lesquels l'agent s'est engagé.

Un agent pourrait demander à un artiste de lui laisser des oeuvres en consignation. Les questions d'assurance se posent alors. Les oeuvres en consignation ne devraient pas être trop nombreuses, ni être laissées trop longtemps sans aucun contrôle visuel de leur état. Un contrat de consignation sera de mise et on y retrouvera notamment une liste descriptive des oeuvres.

D'autres agents se présenteront une seule fois chez l'artiste pour acheter une certaine quantité d'oeuvres en offrant un prix de gros et n'auront plus de contact avec l'artiste. Ce dernier pourra ignorer longtemps le prix réel des transactions sur ses oeuvres. D'autres spécialistes encore agissent comme consultants auprès d'entreprises qui se constituent des collections. Ils sont entièrement libres de leur choix et ne représentent aucun artiste en particulier. Un artiste peut toutefois avoir intérêt à les approcher de temps en temps et à s'assurer qu'ils visitent son atelier.

La profession d'agent d'artiste en arts visuels est relativement récente au Québec et n'a donc pas encore de tradition, comme c'est le cas pour les artistes interprètes ou les comédiens. La déontologie de cette profession n'étant pas balisée, il faut se garder de signer n'importe quel accord. Si le respect réciproque et la collaboration sont de mise dans ce type de relation d'affaires, encore là, il faut consigner les termes de l'entente dans un contrat écrit et signé par les deux parties. Cela dit, il n'existe aucun organisme de surveillance de ces pratiques. Celles-ci peuvent varier du tout au tout, et chaque contrat pourra différer d'un agent à l'autre et même, d'un artiste à l'autre.

Pour les vidéastes

Les artistes de la vidéo d'art peuvent confier la diffusion et la distribution de leur travail à des sociétés de diffusion qui, en quelque sorte, agissent comme des agents, en élaborant et en faisant connaître un catalogue d'œuvres vidéographiques. Le Vidéographe, le Groupe d'intervention vidéo, et Vidéo Femmes sont des centres d'artistes autogérés qui diffusent et mettent en marché les vidéos d'artistes en prélevant un pourcentage sur la diffusion.

Vidéographe

Vidéographe Distribution
6560, avenue de l'Esplanade, local 305
Montréal (Québec) H2V 4L5 Canada
Téléphone : (514) 866-4720
<http://videographe.qc.ca>

Groupe d'intervention Vidéo (GIV)

Vidéos réalisées par des femmes
4001, rue Berri #105
Montréal (Québec) H2L 4H2 Canada
Téléphone : (514) 271-5506
info@givideo.org
<http://www.givideo.org>

Vidéo Femmes

Vidéos réalisées par des femmes
291, rue Saint-Vallier Est, bureau 104
Québec (Québec) G1K 3P5 Canada
Téléphone : (418) 529-9188
info@videofemmes.org
<http://www.videofemmes.org>